



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Versailles, le 17 novembre 2023

PARQUET GÉNÉRAL

Le procureur général

à

Monsieur Régis RAVAT

2811 chemin de Saint-Paul Parc Louis Riel

30129 MANDUEL

OBJET : Contestation par Monsieur Régis RAVAT pour l'Association Francophonie Avenir d'une décision de classement sans suite.

Faits: Publicité mensongère, information du consommateur.

Procédure n° 23193000006

RÉFÉRENCE: N/Réf. : Pôle action publique – B9 2023/01357

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre recours en date du 16 novembre 2023, contre la décision de classement sans suite de Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nanterre dans la procédure citée en objet. Vous serez informé de ma décision à l'issue de l'instruction de votre recours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le procureur général

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Parquet Général

Pôle action publique

5 rue Carnot – RP 113

78011 VERSAILLES CEDEX

Téléphone : 01 39 49 67 89